

Département de l'Ain

Commune de BRIORD

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Annexe : Note des annexes sanitaires

Vu pour rester annexé à la délibération du 09 novembre 2007
Révision approuvée le 09 novembre 2007

Le Maire,
J. LAMBERT



Avril 2007

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE	2
1. L'alimentation en eau potable du territoire	3
2. Les ressources	3
3. La distribution	4
4. La consommation d'eau potable	5
5. Les incidences de la révision du PLU	5
6. La défense-incendie	8
 CHAPITRE 2 – L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	 10
1. Le service actuel	11
2. Les incidences de la révision du PLU	12
 CHAPITRE 3 – COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS	 15
1. La collecte et le traitement des ordures ménagères	16
2. Les autres déchets	16
3. Les évolutions	17

CHAPITRE 1

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE DE BRIORD

Le territoire de BRIORD est alimenté en eau potable par le réseau communal qui est lui-même maillé à celui de la commune limitrophe de Montagnieu afin de mieux sécuriser l'alimentation en eau potable tout au long de l'année, en particulier en période estivale sèche.

2. LES RESSOURCES

La commune de BRIORD dispose des ressources suivantes :

- **Le captage de la source de la Manche** – galerie de 8 mètres de long – est située dans la vallée de la Brive, côté Est, sur le territoire de la commune de Seillonaz à une altitude de 360 mètres environ.

Il s'agit d'un aquifère exploité dans un site karstique (parcelle de la section D n° 37) dont la mise en service remonte à 1950 et les débits sont de l'ordre de :

- 5,3 litres par seconde en moyenne (en 2002 et 2003)
- 1,97 litre par seconde lors du débit d'étiage de la sécheresse de 2003, courant septembre.

L'eau est de bonne qualité physico-chimique, la teneur en nitrate est très faible (inférieure à 3 mg/litre), elle répond aux normes de potabilité, une station de traitement ayant été mise en place en 1986 (en amont des réservoirs de stockage, avec un filtre poche et un traitement ultra-violet (2 lampes) ; le filtre est régulièrement changé dès que la pression atteint 2 bars (signalant un colmatage du filtre).

- **L'interconnexion avec Montagnieu**

Une convention entre les deux communes de BRIORD et Montagnieu a été établie en septembre 1976 – à durée illimitée – pour un achat d'eau en gros via une conduite de 100 millimètres qui assure l'interconnexion vers l'usine Roset et un système de comptage permet de connaître les apports du réseau de Montagnieu à partir du puits de Brivaz à celui de BRIORD.

Il est à noter que cette interconnexion ne constitue un apport que pour le bourg de BRIORD et les sites de Sur Plaine et Buisson.

3. LA DISTRIBUTION (cf. aussi carte au 1/5000°)

Pour la commune de BRIORD, deux services de distribution sont à considérer :

3.1. Le Haut Service : Briord – Vérizieu – Flévieu – Dormieu

Dans la station de traitement, l'eau est acheminée gravitairement aux deux cuves de 100 m³ chacune. Ces dernières alimentent ensuite le réservoir de 250 m³ situé juste en contrebas à l'Est de Vérizieu. En sortie de réservoir, une conduite de diamètre 100 mm en fonte, équipé d'un compteur assure la distribution sur BRIORD et Vérizieu.

Le réseau de Vérizieu se compose de conduites en fonte de 60 millimètres à 100 millimètres avec quelques extensions récentes réalisées en PVC de 100 mm de diamètre.

Le secteur de Vérizieu compte 200 habitants environ et la zone de desserte se trouve entre 268 et 300 mètres d'altitude donc nettement inférieure au 360 mètres de la source de la Manche et aux 320 mètres des réservoirs à l'Est de Vérizieu.

La conduite de 100 mm de distribution se divise ensuite en 2 conduites de 100 mm également au niveau du site de la Roche Poitoud à 270 mètres d'altitude :

- l'un va desservir les hameaux de Flévieu et Dormieu qui comptent respectivement 150 habitants et 30 habitants
- l'autre le bourg de BRIORD.

3.2. Le service du bourg de BRIORD – Sur Plaine et Buison

La conduite de 100 mm de diamètre desservant le bourg assure au passage la distribution des secteurs :

- de "Sur Plaine" (Ø 63 PVC), situé entre 210 et 230 m d'altitude, comptant environ 50 habitants,
- du "Buison" (Ø 60 mm), situé entre 205 et 215 m d'altitude, comptant environ 20 habitants.

Il existe un réducteur de pression situé sur la conduite Ø 100 mm en amont de Buison.

Puis, la conduite de distribution Ø 100 mm assure la distribution sur le bourg : le réseau est maillé. Les conduites sont en fonte et PVC de diamètre 60 à 100 mm.

Les altitudes de desserte sont comprises entre 205 et 214 m au niveau de l'achat à Montagnieu.

Ce service dessert en eau potable autour de 300 habitants.

Le linéaire de canalisations est proche de 15 kilomètres (14,8 km) avec un réseau composé principalement de conduites en fonte (63%) posées en 1953/1959 il y a donc plus de 50 ans ; les extensions plus récentes ont été réalisées en PVC.

4. LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

En 2003, le nombre d'abonnés était voisin de 400 sur l'ensemble du réseau de distribution de BRIORD et la consommation facturée s'est élevée à 57.340 m³ soit en moyenne environ **150 m³ par abonné et par an** intégrant les consommations industrielles et agricoles.

Si l'on exclut les gros consommateurs (entreprises industrielles, commerces, artisanat et agriculteurs) la consommation moyenne des ménages passe alors entre 110 et 120 m³ par an.

Cette consommation facturée est à comparer aux 82.055 m³ provenant de la source de la Manche et les 15.000 m³ achetés à la commune de Montagnieu en appoint soit 18,2 % du nombre total de m³ mis en distribution.

5. LES INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU

5.1. Au niveau du rythme d'urbanisation

Le Conseil Municipal de BRIORD a retenu entre 1999 et l'an 2015, un rythme moyen d'urbanisation conduisant la progression démographique à + 2% par an.

Cela signifierait pour l'ensemble du territoire communal et sur une période de 16 ans :

- *l'accueil de 250 nouveaux résidents soit de 13 à 18 habitants en moyenne par an*
- *l'édification (ou la reconquête) de 85 logements sur la même période ou 4 à 6 habitations principales en moyenne chaque année.*

La traduction en besoin en eau potable sur la base de 3 personnes pour ces nouveaux abonnés domestiques serait alors à terme :

83 abonnés x 120 m³/an = 10.000 m³ par an en 2015 ou
27 m³ en plus par jour par rapport à la situation actuelle

5.2. Au niveau des ressources en eau potable

○ Les capacités de stockage et l'autonomie de réserve

- Les capacités de stockage sont actuellement de 450 m³ réparties en 3 cuves dont deux anciennes de 100 m³ chacune et une plus récente de 250 m³.
- L'autonomie de réserve : dans la gestion des réseaux de BRIORD, l'autonomie – en situation moyenne – est de l'ordre de 32 heures et en période de pointe de l'ordre de 11 heures.
A titre de point de comparaison, il est conseillé un volume minimum de réserve équivalent à une journée moyenne de consommation afin – par exemple – de pallier une rupture de canalisation et le temps de la remise en état.
En période de pointe, nous constatons donc une situation tendue, inférieure aux 24 heures (11 heures) ce qui a conduit le Conseil Municipal à lancer l'aménagement d'un nouveau réservoir.
- A titre préventif et afin de préserver au mieux la ressource en eau potable, le P.L.U. rend impossible l'implantation d'un nouveau siège d'exploitation agricole dans le périmètre de protection éloignée du puits de Brivaz (classement N).

○ L'aménagement d'un nouveau réservoir et l'interconnexion

Des travaux importants sont prévus pour, à terme, raccorder les hameaux de Flevieu et Dormieu au maillage commun à BRIORD et Montagnieu. Dans cette perspective, une étude hydrogéologique est en cours.

Le projet de réalisation d'un nouveau réservoir en commun avec la commune de Montagnieu permettra d'augmenter et de sécuriser la ressource en eau potable.

Le terrain nécessaire pour la réalisation de ce réservoir de 650 m³ a été classé en emplacement réservé . Le règlement de la zone A permet la construction des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services collectifs.

La réalisation d'une interconnexion avec ce futur réservoir au lieudit Les Galettes sur la route de Seillonnaz.

L'autonomie de BRIORD serait alors de 37 heures en situation moyenne.

○ Les capacités d'alimentation et les besoins

- Les capacités d'alimentation en eau potable seraient, à l'étiage, à l'horizon 2015 de 132 m³/jour pour la source de la Manche et de 375 m³/jour pour le puits de Brivaz soit au total 507 m³/jour.
- Les besoins à l'horizon 2015 ont été estimés à 250 m³/jour en moyenne et à 507 m³/jour en période de pointe : le bilan est donc en équilibre y compris pour la période de pointe, sachant que les capacités d'alimentation du puits de Brivaz sont supérieures au 375 m³ indiqués ci-dessus.

Pour mener à bien ces modernisations et restructurations des installations, la commune de BRIORD a fait réaliser par un bureau spécialisé (BETURE-CEREC) une étude complète du système d'alimentation en eau potable avec notamment un schéma directeur AEP (Mai 2006) avec la reprise ci-dessous du chapitre concernant la sécurité d'alimentation du Haut Service et du bourg de BRIORD :

" La sécurité d'alimentation du Bourg de Briord, de la ZI et de Chévrieu (bas service) sera réalisée par le réseau communal et par l'interconnexion avec la commune de Montagnieu. La sécurité d'alimentation du haut service (Vérizieu, Dornieu, Flévieu) sera réalisée par le réseau de Vérizieu et la future interconnexion avec le réservoir des Galettes.

Le maillage du Bourg permet de sécuriser l'alimentation des abonnés.

La diversité de la ressource sera assurée par le puits de Brivaz, qui permettra également de fiabiliser la ressource, en situation de pointe et en secours, en cas de problème sur la source de la Manche (pollution ou casse de canalisation située sur des terrains vulnérables aux glissements).

Le partage et la bonne utilisation des ressources permettra :

- en automne et en hiver, d'alimenter les Granges de Montagnieu par la source de la Manche excédentaire. Le puits de Brivaz sera moins sollicité, la recharge de la nappe en période pluvieuse sera ainsi facilitée.

- en été, de compléter la source de la Manche par le puits de Brivaz pour alimenter Briord.

La mutualisation de la ressource garantira ainsi une bonne gestion des aquifères.

Source : BETURE-CEREC – Schéma AEP – Mai 2006-07-05

5.3. Les zones d'urbanisation et les réserves

○ Les zones à vocation principale d'habitat

Elles restent groupées autour des noyaux urbains existants, tant au centre-bourg qu'aux hameaux principaux de Vérizieu, Flévieu, Sur Plaine et Dornieu.

Cette remarque s'applique aussi bien aux zones urbaines équipées UA ~ UB qu'aux réserves pour l'urbanisation 1AU et à plus long terme les réserves 2AU.

Pour le réseau d'adduction d'eau potable, les extensions et les maillages (en PVC) seront entrepris au fur et à mesure de l'ouverture des sites à l'urbanisation selon les priorités définies par le Conseil Municipal et en respectant les nouvelles normes.

Ce sera l'occasion d'apporter plus de souplesse dans la distribution grâce aux nouveaux maillages et plus de sécurité pour la défense-incendie par l'installation de réseaux structurants de plus forts diamètres (100 mm ou plus) avec des poteaux incendie aux normes.

○ **Les zones d'activités économiques**

Elles sont situées dans la plaine du Rhône entre le bourg de BRIORD et Montagneux et bénéficient d'une bonne alimentation en eau potable, sécurisée tout au long de l'année grâce aux apports du puits de Brivaz.

5.4. La suppression progressive des branchements anciens en plomb

De gros efforts ont déjà été réalisés dans ce domaine mais il reste encore quelques dizaines de branchements anciens en plomb, d'où la priorité pour le Conseil Municipal de BRIORD de supprimer au cours des prochaines exercices budgétaires la totalité des branchements anciens en plomb et de les mettre aux normes actuelles.

6. LA DEFENSE-INCENDIE (cf. aussi plan de localisation des P.I. au 1/5000° avec l'AEP)

6.1. Dans les parties agglomérées

- **La défense incendie** est correctement assurée avec les nouvelles normes suivantes :
 - une réserve incendie de 120 m³
 - soit des poteaux incendie capables de débiter 60 m³ par heure sous une pression de 1 bar pendant une durée de 2 heures
 - soit la présence d'un cours d'eau accessible et avec un débit suffisant pour permettre aux services de secours l'installation d'un point de pompe.
- **Au bourg de BRIORD**, la proximité du Rhône constitue un élément favorable en plus des poteaux incendie sachant qu'il existe aussi une réserve-incendie de 200 m³ donc satisfaisante.

- Sur le plan industriel, il est important de préciser que les Ets Roset (meubles) disposent de réserves incendie très conséquentes, immédiatement opérationnelles.

6.2. Dans les hameaux

La situation a été améliorée mais il reste encore des efforts complémentaires :

Vérizieu : 4 poteaux incendie ont été réparés et 2 autres PI fournissent un débit satisfaisant.

Flévieu : 2 PI sur 4 délivrent le débit de 60 m³ par heure pendant 2 heures mais 2 autres ne répondent pas aux normes.

Dormieu : le seul poteau existant ne répond pas aux normes, le débit étant inférieur à 60 m³ par heure car il est branché sur une canalisation de 75 mm de diamètre mais le cours du Rhône est à relative proximité (moins de 200 mètres).

Sur Plaine : 1 poteau incendie est satisfaisant mais pas les deux autres.

6.3. Les centres de secours de Lhuis et de Lagnieu

La commune de BRIORD bénéficie de la proximité du centre de secours de Lhuis voire de Lagnieu en cas de nécessité plus absolue.

En résumé, le réseau d'adduction d'eau potable de BRIORD est tout à fait à même, moyennant un renforcement de la coopération intercommunale avec Montagnieu pour la ressource en eau et des efforts progressifs de modernisation des infrastructures, de satisfaire aux besoins prévisibles de l'urbanisation future à l'horizon 2015, tant pour l'habitat que pour l'accueil d'activités professionnelles et les services.

CHAPITRE 2

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. LE SERVICE ACTUEL

1.1. L'organisation

- La commune de BRIORD s'est dotée d'un réseau collectif d'assainissement qui se développe sur plusieurs kilomètres du bourg de BRIORD jusqu'au hameau de Vérizieu avec en relais le site de Sur Plaine.
- Les réseaux sont de plusieurs types :
 - unitaire avec des eaux usées et des eaux pluviales dans la même canalisation
 - séparatif avec double réseau l'un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales
- La gestion est une régie communale directe.

1.2. Les abonnés et secteurs desservis (cf. aussi plan au 1/5000°)

○ Les abonnés

Sur la commune de BRIORD il y a environ 270 abonnés sachant aussi qu'il convient d'ajouter 224 autres abonnés de la commune limitrophe de Montagnieu dont les effluents arrivent à l'unité d'épuration de BRIORD.

Au total, il y a donc 494 abonnés dont 54,7 % de BRIORD et 45,3 % de Montagnieu (situation 2003).

○ Les effluents des secteurs desservis

- Le volume journalier d'effluents des secteurs desservis est de l'ordre de 110 m³ soit un peu plus de 40.000 m³ par an.
- Les secteurs desservis concernent sur le territoire de BRIORD :
 - le centre bourg
 - la zone d'activités industrielles (Ets Roset)
 - les hameaux de Sur Plaine, Mermont et Vérizieu

Ils concernent aussi la commune riveraine de Montagnieu

1.3. L'unité d'épuration

L'unité d'épuration de BRIORD est située immédiatement en frange Est du village. Elle est de type "boues activées", d'une capacité de traitement de 1200 équivalents-habitants.

Actuellement le volume journalier traité équivaut à 700 équivalents-habitants mais les performances de cette unité d'épuration sont plutôt médiocres, les effluents traités sont non conformes aux normes de rejet, la concentration en azote étant élevée.

Par ailleurs cette unité d'épuration utilise le Rhône comme milieu récepteur et les boues produites sont transportées à la station d'Ambérieu en Bugey pour épandage.

Il est à noter enfin que les fontaines, lavoirs, fossés sont raccordés au réseau collectif d'assainissement – en particulier à Vérizieu – ce qui engendre par temps pluvieux des dysfonctionnements.

En résumé, l'unité d'épuration de BRIORD a le mérite d'exister mais elle n'assure plus un fonctionnement général satisfaisant et la gestion des boues reste difficile et coûteuse sur le plan financier.

○ Une nouvelle station d'épuration

C'est pourquoi l'aménagement d'une nouvelle station d'épuration est reconnu comme une priorité et fait l'objet d'un emplacement réservé.

Cette nouvelle station est réalisée en commun avec la commune de Montagnieu.

Les études sont réalisées et l'appel d'offre sera ouvert le 20 avril 2007.

Il est prévu que la nouvelle station soit en activité fin 2008.

Les perspectives d'urbanisation annoncées dans le PLU seront ainsi rendues réalistes et cohérentes avec l'équipement de la commune.

2. LES INCIDENCES DE LA REVISION DU P.L.U.

2.1. Une priorité : l'aménagement d'une nouvelle unité d'épuration

Compte tenu des enseignements précédents et des études plus spécifiques du Schéma Directeur et du zonage d'assainissement, la priorité dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de BRIORD a été de bien prendre des dispositions pour l'aménagement d'une nouvelle unité d'épuration.

Aussi un emplacement a t'il été réservé sur un tènement de 12.000 m² beaucoup plus éloigné du centre-bourg côté Est, au lieudit "Aux Plantées" et desservi par le chemin rural n° 16 dit des Plantées.

Une nouvelle unité d'un peu moins de 2.000 équivalents-habitants est donc en projet.

2.2. Une option très volontariste : la priorité à l'assainissement collectif

Les études de la révision du PLU et du Zonage d'Assainissement ont été conduites en parallèle avec une concertation régulière sur l'avancement des différentes propositions.

Après de nombreux échanges et des études comparatives (scénario 1, 2, 3 et 4) le Conseil Municipal de BRIORD a délibéré pour la mise en œuvre d'une option très volontariste : l'assainissement collectif pour tous les pôles d'urbanisation, c'est à dire Buison, Flevieu et Dormieu, en complément de Vérizieu, Sur Plaine, Mermont, le bourg de BRIORD et les apports de Montagnieu, dans le cadre d'accords intercommunaux, les effluents devant être dirigés vers la nouvelles unité d'épuration "Aux Plantées".

Cette orientation forte d'aménagement prend donc en considération les contraintes parcellaires, notamment dans le contexte bâti des hameaux, les aspects environnementaux, avec en particulier

- la présence de zones inondables du Rhône qui limite les alternatives techniques pour la création de petites unités de traitement (Dormieu, Buison, Flévieu),
- l'augmentation de la collecte des effluents permet un meilleur contrôle des rejets, après traitement, au milieu naturel sensible à BRIORD et les aspects économiques globaux (infrastructures, gestion et perspectives urbanistiques).

2.3. Les zones urbaines et les réserves pour l'urbanisation

○ Le centre bourg de BRIORD, Mermont, Sur Plaine et Vérizieu

Tous ces sites bénéficient déjà d'une desserte par le réseau collectif d'assainissement.

Aussi les zones urbaines UA, UB à vocation principale d'habitat et les zones d'activités économiques définies dans la révision du PLU de BRIORD ont-elles la possibilité et l'obligation par le règlement d'un raccordement au réseau collectif d'assainissement.

○ Les réserves pour l'urbanisation 1AU (habitat) et pour les activités professionnelles (1AUx)

La même obligation de raccordement des futures constructions occasionne des rejets au réseau collectif d'assainissement a été inscrite dans les prescriptions de la révision du PLU.

Tous les sites proposés peuvent être raccordés.

○ Les réserves pour l'urbanisation à plus long terme 2AU

Afin de ménager une programmation cohérente et un étalement dans le temps des efforts financiers, la révision du PLU a proposé l'inscription en zone 2AU des sites plus éloignés à Dormieu, Flévieu et Buisson notamment.

L'assainissement des hameaux de Dormieu et Flévieu est programmé à l'horizon 2010.

Cela signifie donc l'établissement d'une phase intermédiaire pendant laquelle il n'y aura pas de nouveaux projets, puis lorsque les infrastructures seront opérationnelles, une procédure de modification pourra alors être décidée par le Conseil Municipal de BRIORD qui garde en tout état de cause la maîtrise de la programmation.

2.4. La maîtrise des eaux parasites.

La commune de BRIORD va profiter de cette restructuration du réseau collectif d'assainissement pour bien maîtriser les eaux parasites et éliminer les dysfonctionnements actuels.

2.5. L'étude du Schéma Directeur et du Zonage d'Assainissement

La coordination avec les études de révision du PLU mise en évidence précédemment, constitue un point très favorable non seulement pour la cohérence générale des projets mais aussi dans le cadre des orientations d'aménagement de développement durable et la protection au sens large de l'environnement et des milieux naturels sensibles du Rhône et ses abords.

CHAPITRE 3

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS

1. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

1.1. La collecte des ordures ménagères

La commune de BRIORD fait partie de la Communauté de Communes de Rhône – Chartreuse de Portes qui a maintenant la compétence dans ce domaine.

La collecte des ordures ménagères a lieu 1 fois par semaine sauf pour la période du 15 juin au 15 septembre où elle a lieu 2 fois par semaine sur l'ensemble du territoire communal.

Une entreprise privée sous contrat avec la Communauté de Communes exécute cette prestation qui, dans l'ensemble, donne satisfaction.

1.2. Le traitement des ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères est effectué dans l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu dans le département de l'Isère.

2. LES AUTRES DECHETS

2.1. La déchetterie intercommunale

Ce service relève aussi de la Communauté de Communes de Rhône – Chartreuse de Portes qui a aménagé à Rix en bordure du tracé de la RD 19 sur le territoire communal de Lhuis, une déchetterie intercommunale où la population effectue ses apports.

Les déchets suivants sont acceptés et font l'objet de recyclage :

- | | |
|--|----------------------|
| - les encombrants (appareils ménagers ...) | - les ferrailles |
| - les déchets verts | - les huiles usagées |
| - les gravats | - les piles |
| - les cartons – journaux | - le verre |

2.2. Les containers sur le territoire de BRIORD

Afin de faciliter le service de proximité à la population de BRIORD, des containers avec tri sélectif volontaire ont été installés dans 3 sites au barycentre des déplacements des utilisateurs :

- *au bourg de BRIORD*
- *à Flévieu*
- *et à Vérizieu*

Ces containers accueillent les verres, les cartons et les différents emballages plastique ; tous ces déchets sont ensuite recyclés.

3. LES EVOLUTIONS

Tous ces services donnent satisfaction à la population. Ils seront étendus aux nouveaux secteurs d'urbanisation projetés dans la révision du Plan Local d'Urbanisme de BRIORD.

Le regroupement de l'urbanisation future autour des pôles déjà existant – le centre bourg – Vérizieu – Flévieu – Dormieu et Sur Plaine – avec des voies de communication assez faciles facilitera l'efficience des services à des coûts raisonnables et maîtrisés.